

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

OBJET :**Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt 2019****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Gil SILVESTRI , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Chantal RAPIN, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le 6 février 2019, Monsieur le Maire a lancé un Appel à Manifestations d'Intérêt 2019 auprès des associations gapençaises, pour des projets innovants contribuant à renforcer la cohésion sociale sur la ville de Gap et à valoriser le mieux-vivre ensemble.

Les associations ayant leur siège social sur la Ville de Gap ont la possibilité de déposer un projet tout au long de l'année.

4 nouveaux projets ayant été déposés, le jury s'est donc à nouveau réuni le 14 Novembre 2019 pour les étudier. Il a décidé de retenir deux de ces projets. Les associations gapençaises concernées sont nommées ci-dessous :

Association : Association "Gap Sciences Animation 05"

Nom du projet : Février - Olympiades des sciences

Descriptif : Organisation tous les mercredis du mois de Février 2020, d'après-midis jeux scientifiques sous la forme d'olympiades dans les quartiers de Gap. Ces ateliers "défis scientifiques" permettront aux participants d'appréhender en équipe et en s'amusant, les principes scientifiques qui régissent notre quotidien. Une convention permettra d'augmenter le montant de la subvention en fonction du nombre de participants (jusqu'à 2 000 € au total pour 300 participants).

Montant de la subvention accordée : 500 €

Association : Association Bâtir

Nom du projet : Moov youth, une web série sur la jeunesse

Descriptif : Il s'agit de la création d'une websérie sur les quotidiens de la jeunesse gapençaise et de les mettre en scène dans toute la ville et d'y inclure une portée éducative et pédagogique. Un scénario sera créé pour illustrer et montrer la diversité de la jeunesse gapençaise. Des présentations grand public avec échanges et débats seront présentées dans les différents quartiers pour finir avec une grande soirée de clôture au Foyer des Jeunes Travailleurs.

Montant de la subvention accordée : 7 000 €

Décision :

Je vous propose aujourd'hui, sur avis favorable de vos Commissions de la Jeunesse, Politique de la Ville et de l'Emploi et des Finances, respectivement réunies les 25 Novembre et 28 Novembre 2019 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents d'attribution de ces subventions aux associations "Gap Sciences Animation 05" et "Bâtir".

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 39

- SANS PARTICIPATION : 2

Mme Bénédicte FEROTIN, M. Stéphane ROUX

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 17 DEC. 2019

Affiché ou publié le : 17 DEC. 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.